

Bulletin d'engagement)

RANDO OFFROAD TOURNAYAISE

22/09/18 journée et/ou 23/09/18 journée

À retourner avant le 19/09/18 à Pyren'Évasion Tout Terrain
Quartier Castéra 65190 Ozon

Contact: Bruno 0637210400/ Didier 0680435681

b.mogedas@orange.fr / ulteamdp@orange.fr

Page facebook: Salon off-road de Tournay

Programme

Accueil des participants préalablement inscrits, au domaine du Mailou le samedi 22/09/18 à partir de 7h30. Vérifications techniques et remise des numéros à apposer sur le véhicule.

Une boucle de randonnée dans le piémont pyrénéen pour tous les véhicules de série moto-quad-ssv, ainsi qu'une découverte du terrain privé Domaine du Mailou. Une boucle de randonnée spécifique 4X4 «conventionnels». Un parcours spécifique protos et motos trial.

22/09/18 à 9h, premiers départs pour la boucle de 85 kms.

22/09/18 à 14h, premiers départs pour la boucle de 45 kms.

23/09/18 à 9h, premiers départs pour la boucle de 85 kms.

23/09/18 à 14h, premiers départs pour la boucle de 45 kms.

Nom du pilote:..... Prénom:.....

Adresse:.....

Code postal et ville:.....

Date de naissance:.....

N° Téléphone:..... Email:.....

Catégorie du permis:.....Numéro:.....

Véhicule marque/modèle:.....

.....Cylindrée:.....

Immatriculation:.....

Nom et adresse compagnie d'assurance:.....

.....

Numéro de police:.....

Validité:.....

Votre choix:

Moto d'enduro/4x4/Quad/SSV :.....

Randonnée journée samedi + accès terrain privé: **40€**

Randonnée journée dimanche + accès terrain privé: **40€**

Pour les prototypes non autorisés en randonnée extérieure et les motos de trial, accès à des zones de franchissement matérialisées sur le terrain privé domaine du Maïlou.

Tarif accès terrain prototypes et moto de trial:

Samedi journée: **35€**

Dimanche journée: **35€**

Un point bivouac sera accessible sur place au domaine du Maïlou pour le samedi soir avec douches et toilettes.

Un service de restauration sera accessible à l'intérieur du salon expo.

Votre total en euros:.....

Je joins à la présente:

-Un chèque du montant total correspondant à mon choix de programme à l'ordre de Pyren'Évasion Tout Terrain (prenant en compte le nombre de passagers si bivouac).

-Une adresse email lisiblement écrite pour recevoir la confirmation de l'engagement.

-Les photocopies de mon permis de conduire, carte grise du véhicule utilisé et attestation d'assurance.

-Le présent bulletin d'engagement paraphé ainsi que le règlement particulier lu, approuvé et paraphé.

Je, soussigné....., déclare:

- avoir pris connaissance du présent bulletin d'engagement ainsi que du règlement particulier joint en annexe et les accepter sans réserve. Je m'engage ainsi que mes accompagnants à me conformer aux directives des organisateurs et à respecter le code de la route ainsi que les consignes particulières sur terrain privé.
- avoir été informé de mon intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels peut m'exposer la pratique des activités mécaniques tout-terrain, conformément à l'article L 321-4 du code du sport.
- renoncer à tout recours ou poursuites à l'encontre des organisateurs, maires des communes traversées et propriétaires des terrains empruntés pour la manifestation, pour tout accident matériel ou dommage corporel qui pourraient survenir à l'occasion de l'activité.

Mention lu et approuvé, date, signature, nom du pilote

2

Règlement de la randonnée

Principe de la manifestation

Le déroulement de la randonnée et l'état des véhicules sont en totalité soumis au strict respect du code de la route. La rando offroad Tournayaise n'est pas une compétition; elle se veut randonnée de découverte et d'agrément. Aucun temps n'est imposé, aucun classement ne sera établi. Le parcours sera fléché, des marshalls seront en poste sur des points précis et sensibles (traversées de routes, lieux de faible visibilité). Des marshalls mobiles rouleront dans le sens de la randonnée pour la surveillance et l'assistance rapide.

L'autorisation du droit de passage pour cette randonnée n'est valable que dans le cadre de cet évènement déclaré en préfecture des Hautes-Pyrénées. Emprunter ce parcours à tout autre moment expose les pilotes à des poursuites, discrédite l'association Pyren'Évasion Tout Terrain et met en péril les éditions futures de la rando offroad Tournayaise.

Signalisation et sécurité

La randonnée se déroulant sur des chemins et voies ouvertes à la circulation publique, les pilotes devront impérativement respecter le code de la route et la signalisation mise en place par l'organisation.

Il est également indispensable d'être attentif et respectueux des autres usagers (riverains, marcheurs, vttiste, animaux...).

La manifestation n'est en aucun cas prioritaire sur la circulation publique.

Il est strictement interdit de faire demi-tour sur le parcours balisé.

Des marshalls (gilets jaunes) seront présents en postes fixes et mobiles afin de faciliter et sécuriser des traversées de routes, apporter une assistance rapide et prendre les décisions de sécurité qui s'imposent.

Respect du parcours

Les pilotes et accompagnateurs doivent respecter le tracé et s'interdire d'emprunter des itinéraires non prévus ou répertoriés autant sur la boucle de rando qu'au domaine du Maïlou.

Tout écart pourra conduire à l'exclusion immédiate (sans qu'aucun remboursement ne puisse être demandé par le participant) et au refus d'inscription aux éditions futures.

L'organisation se réserve le droit d'engager des sanctions ayant pour but le dédommagement de dégâts occasionnés à des installations ou à des tiers.

Participants admis

Ne sont admis que les pilotes titulaires du permis de conduire correspondant à la catégorie du véhicule utilisé sur cette randonnée. Également à jour de leur cotisations d'assurance (données transmises en amont lors de l'inscription).

Aucune inscription ne sera prise le week-end de la manifestation.

Seuls les véhicules de série, homologués, régulièrement immatriculés et assurés seront admis à la rando.

Pas d'immatriculation en W garage!!

Ils devront être en bon état mécanique et en échappement d'origine (contrôles avant le départ par un délégué de l'association Pyren'Évasion Tout Terrain).

L'association se réserve le droit de refuser le départ à tout véhicule non conforme ou trop bruyant (mesures au contrôle par sonomètre).

Ravitaillement carburant

Si un participant doit ravitailler en cours de randonnée, il pourra remettre à l'organisation un bidon de carburant parfaitement étanche et marqué à son numéro.

Engagement/Désistement

Les engagements reçus incomplets ne seront pas pris en considération. Ils sont nominatifs et ne peuvent être cédés à un tiers.

Les désistements signalés plus de 15 jours avant la manifestation seront remboursés.

Passé ce délai, l'engagement ne sera pas remboursé, sauf sur présentation d'un certificat médical.

Formalités

Toute demande d'engagement devra être accompagnée des photocopies du permis de conduire du pilote, de la carte grise du véhicule utilisé, de l'attestation d'assurance, du présent règlement signé avec mention « bon pour accord » du pilote, ainsi que d'un chèque du montant de l'engagement à l'ordre de l'association Pyren'Évasion Tout Terrain.

Application du règlement

L'association organisatrice de la rando offroad Tournayaise se réserve le droit de prendre les décisions d'urgence en cas de force majeure, d'empêchement, de modification ou d'annulation sans qu'aucun des participants ne puisse prétendre à une quelconque compensation financière. Elle se réserve le droit d'exclure un participant au comportement jugé dangereux ou ne respectant pas les règles élémentaires de sécurité ainsi que les points du présents règlement.

Sanctions

Chaque pilote est responsable de son comportement et de celui de son entourage lors de la randonnée.

Étant donné que la randonnée se déroule sur des pistes et routes du domaine public, des contrôles des administrations concernées peuvent avoir lieu lors de cette manifestation (ONF, ONEMA, ONCFS, GENDARMERIE).

Les contrôles administratifs et techniques de l'organisation ne se substituant pas à la loi, chaque participant sera individuellement responsable vis-à-vis de la réglementation.

L'organisation ne pourra être tenue pour responsable si un ou des participants choisissent de prendre des libertés avec le règlement ou la parcours, et subissent de par le fait des sanctions financières des autorités.

Responsabilité

Chaque participant a son véhicule, ainsi que son matériel, sous son entière responsabilité durant toute la durée de la manifestation. L'organisateur ne pourra en aucun cas être responsable en cas de vol ou de dégradation.

Les participants s'engagent à renoncer à tout recours ou poursuites à l'encontre des organisateurs, des maires des communes traversées lors de la randonnée ainsi que du domaine du Maïlou en cas d'accident matériel ou dommage corporel.

Vérifications avant le départ:

*Original du permis de conduire.

*Original de la carte grise.

*Original de l'attestation d'assurance.

Mention lu et approuvé, date, signature, nom du pilote